

## L'Association Française pour la Lecture et l'International Reading Association

C'est parce que les objectifs annoncés par l'**IRA** tels que « *le partenariat, le développement professionnel, la recherche, la défense de la « literacy », l'intérêt global du développement du lire-écrire et du comportement de lecteur* » (in Strategic Plan for IRA – Taffy Rafanel 2008) côtoient les intentions de l'**AFL** que cette adhésion fait sens mais pendant plusieurs années, l'**AFL** a développé sa réflexion et ses travaux au service d'une politique de lecture sans se rapprocher de l'association.

Les responsables de l'**IRA** ont développé un système de « comité affilié » et les associations européennes adhérentes de l'**IRA** se sont regroupées en 1979 au sein de l'International Development in Europe Committee (**IDEC**), à l'instar des comités d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes, d'Eurasie, d'Océanie, d'Amérique du Sud et d'Amérique du Nord. Par la charte qui les lie à l'**IRA** et avec son aide, les comités sont en mesure de partager leurs travaux, d'échanger et de se rencontrer, de diffuser et de promouvoir la « literacy » à travers des publications, des rencontres, des conférences et des actions.

Depuis 2006, l'**AFL** a réactivé son affiliation (une dizaine de membres) et participe aux travaux de l'**IDEC** dans l'idée de mieux connaître l'état des recherches et des pratiques chez nos voisins, de confronter les points de vue sur le sujet de la lecture et de l'écriture, de rencontrer des équipes en recherche-action.

Par rapport aux adhérents nord-américains, l'ensemble des autres comités représentent un petit nombre d'adhérents, leur poids est donc moindre lors des prises de décisions ; la participation militante de l'**IDEC** à la réflexion du devenir et du fonctionnement de l'**IRA** n'est pas toujours prise en considération à sa juste valeur.

Jusqu'à présent, par son statut de comité affilié à une organisation américaine, l'**IDEC** ne pouvait pas déposer de projet auprès de l'Union Européenne. Les associations membres de l'**IDEC** se sont donc constituées en association de type loi de 1901 et ont créé en 2008, (inscription au JO belge le 21 avril 2009) la **Federation of European Literacy Associations (FELA)** qui peut devenir un interlocuteur pour la commission européenne.

L'**AFL** est membre fondateur de la **FELA**.